

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2019

---

DROIT DE RÉSILIATION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - (N° 1772)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 90

présenté par  
M. Da Silva

à l'amendement n° 63 de M. Borowczyk

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, après le mot :

« adhérents »,

insérer les mots :

« , assurés et participants »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision terminologique.